

Département
des Pyrénées
Orientales

Arrondissement
de Prades

Domaine :
5. Institutions et
vie politique

Sous-Domaine :
5.2 Fonction-
nement des
assemblées

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 11
Convocation en date du : 23/06/2020 Affichage en date du : 23/06/2020

L'an deux mille vingt,
Le mardi trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Olette-Evol, légalement convoqué, s'est rassemblé sous la présidence de M. Jean-Louis JALLAT, Maire, de manière exceptionnelle à la Maison des Jeunes, rue de la Fusterie à Olette, lieu offrant les garanties suffisantes notamment en termes de sécurité sanitaire, de distanciation sociale et d'accessibilité, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Présents : 10 Mmes. EL OMRI T., GHELFI E., RIGALL L., THOMAS J., MM FAURE M., GUILLAUME Y., JALLAT J-L., OULES M., RIBOT S., TROGNO M.

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : 1 CANJUZAN B.
Empêchés 0
Procurations 1 CANJUZAN B. à JALLAT J-L.

Secrétaire de séance : RIGALL L.

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate leur présence, à l'exception de Mme Béatrice Canjuzan, qui a donné procuration à M. le Maire pour cette séance du conseil municipal.

M. le Maire rappelle le contexte actuel, marqué par la persistance de l'épidémie de Covid-19 et la nécessité de conserver les mesures nécessaires à sa limitation, notamment la tenue du Conseil Municipal à la Maison des Jeunes, salle plus grande que la salle du Conseil Municipal de la Mairie et donc mieux à même de permettre la distanciation physique.

L'Assemblée convient ensuite que, comme lors de la séance du 12 juin dernier, cette séance se tiendra à huis clos.

01/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2020 est adopté sans modification à l'unanimité des présents et représentés.

02/ APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL

03/ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente au Conseil Municipal les comptes Administratifs 2019 ainsi que les comptes de gestion 2019 du Percepteur du Budget Principal de la Commune.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

M. le Maire quitte la séance au moment du vote. M. Michel FAURE, 1er Adjoint, prend alors la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- constate que les deux comptes sont conformes ;
- décide de voter le compte administratif du Maire et adopte le compte de gestion du Percepteur dont résultats s'élèvent à :

		Résultat (R-D)
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Fonctionnement :	+ 85 384,77
	. dont résultat de clôture 2018 :	+ 117 953,30
	. dont affectation à l'investissement 2019 :	- 32 568,53
	Investissement	+ 82 434,41
	TOTAL 2 SECTIONS	+ 167 819,18

		Résultat (R-D)
RESULTATS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement	+ 113 586,07
	Investissement	+ 4 476,95
	TOTAL 2 SECTIONS	+ 118 063,02

		Résultat (R-D)
RESULTATS DE CLOTURE 2019	Fonctionnement	+ 198 970,84
	Investissement	+ 86 911,36
	TOTAL 2 SECTIONS	+ 285 882,20

04/ APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET EAU

05/ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET EAU

M. le Maire présente au Conseil Municipal les comptes Administratifs 2019 ainsi que les comptes de gestion 2019 du Percepteur du budget annexe Eau et Assainissement de la Commune.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

M. le Maire quitte la séance au moment du vote. M. Michel FAURE, 1er Adjoint, prend alors la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- constate que les deux comptes sont conformes
- décide de voter le compte administratif du Maire et adopte le compte de gestion du Percepteur dont résultats s'élèvent à :

		Résultat (R-D)
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Fonctionnement :	+ 27 245,49
	. dont résultat de clôture 2018 :	+ 36 074,16
	. dont affectation à l'investissement 2019 :	- 8 828,67
	Investissement	+ 12 691,94
	TOTAL 2 SECTIONS	+ 39 937,43

		Résultat (R-D)
RESULTATS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement	+ 8 130,91
	Investissement	- 17 956,14
	TOTAL 2 SECTIONS	- 9 825,23

		Résultat (R-D)
RESULTATS DE CLOTURE 2019	Fonctionnement	+ 35 376,40
	Investissement	- 5 264,20
	TOTAL 2 SECTIONS	+ 30 112,20

06/ AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif 2019 du budget principal.

Son montant est de 198 970.84 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 113 586.07 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 85 384.77 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 198 970.84 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	+ 86 911.36 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 182 390.17 €
Besoin de financement F =D+E	- 95 478.81 €
AFFECTATION = C =G+H	+ 198 970.84 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	+ 95 478.81 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 103 492.03 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

07/ AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET EAU

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif du budget de l'eau.

Son montant est de + 35 376.40 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 8 130.91 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 27 245.49 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 35 376.40 €
D <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	- 5 264.20 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 9 137.80 €
<u>Besoin de financement</u> (F = D+E)	- 14 402.00 €
AFFECTATION = C =G+H	+ 35 376.40 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 14 402.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 20 974.40 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

08/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de notre commune pour l'année 2020 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour information, bases effectives de l'année 2019	Bases notifiées pour l'année 2020
Taxe d'habitation	595 238 €	604 000 €
Taxe sur le foncier bâti	474 692 €	481 500 €
Taxe sur le foncier non bâti	3 355 €	3 300 €

Cette année, il est impossible de modifier le taux de la taxe d'habitation, compte tenu de la mise en place de la suppression progressive de cet impôt sur les résidences principales. A partir de 2023 seulement, il sera à nouveau possible de modifier ce taux, pour les résidences secondaires et les logements vacants, toujours soumis à la taxe d'habitation.

Le montant de taxe d'habitation notifié à la Commune cette année sera compensé par l'Etat. Par la suite, la compensation du produit de taxe d'habitation se fera par le versement aux Communes de la part de taxe foncière payée au Département. Le produit de la taxe foncière sur le bâti sera ainsi augmenté.

Le taux de la taxe foncière sur le bâti devient ainsi le nouveaux taux de référence de la fiscalité locale.

Compte tenu de ces bases d'imposition et des allocations compensatrices d'allègements fiscaux pour l'année 2020, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget de l'année 2020 est de 158.471€.

Pour atteindre ce produit fiscal, il est proposé d'augmenter pour l'année 2020 le taux de la taxe foncière sur la bâti, en appliquant à ce dernier un coefficient de variation proportionnelle de 1.20%, correspondant à la hausse du coût de la vie et de ne pas changer le taux de la taxe sur le foncier non bâti, ce qui donnerait les rendements indiqués ci-après :

Taxes	Pour mémoire, taux voté en 2019	Bases d'imposition notifiées	Taux Proposés 2020	Produits
Taxe d'habitation	9,55 %	604 000 €		
Taxe sur l foncier bâti	18.39 %	481 500 €	18.61 %	89 607 €
Taxe sur foncier non bâti	55.87 %	3 300 €	55.87 %	1 844 €
			TOTAL	91 451 €

Pour mémoire en 2019 les taux comparés s'établissaient à :

Taxes	Moyenne départementale	Moyenne Nationale	Commune Olette-Evol
Taxe foncier bâti	23.69 %	21.59 %	18.39 %
Taxe foncier non bâti	52.27 %	49.72 %	55.87 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

. d'augmenter le taux de taxe foncière sur le bâti d'un coefficient égal à l'évolution du coût de la vie, soit +1.20% et de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur le non bâti, fixant ainsi les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020 :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 18,61 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 55.87 %

. de prendre acte de l'impossibilité de modifier le taux de la taxe d'habitation cette année

. d'autoriser M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier

09/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2020 du Budget principal. Il commente et invite l'Assemblée à adopter le budget primitif 2020 conforme aux vues d'ensemble ci-jointes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'adopter le budget primitif 2020 du budget principal par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	605 981,03	502 489,00
+		+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 103 492,03
=		=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	605 981,03	605 981,03

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	223 517,20	318 996,01
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	268 435,11	86 044,94
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 86 911,36
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	491 952,31	491 952,31
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 097 933,34	1 097 933,34

10/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET EAU

M. le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2020 du Budget Eau et Assainissement. Il commente et invite l'Assemblée à adopter le budget primitif 2020 conforme aux vues d'ensemble ci-jointes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'adopter le budget primitif 2020 du budget annexe Eau et Assainissement par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

COMMUNE OLETTE EVOL - 66 - BUDGET DE L'EAU		BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	135 371,44	114 397,04
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 20 974,40
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	135 371,44	135 371,44
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	66 892,04	81 294,04
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	24 208,80	15 071,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 5 264,20	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	96 365,04	96 365,04
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	231 736,48	231 736,48

11/ LANCEMENTS DE TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

De manière générale, M. le Maire demande à l'Assemblée d'examiner tous les programmes d'investissement inscrits aux deux budgets 2020 de la Commune (budgets principal et eau) et de prendre position par rapport aux demandes de subventions.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son président, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- D'accepter l'ensemble des projets d'investissement inscrits aux budgets 2020 de la commune (budgets principal et eau);
- De demander toutes subventions à tous les financeurs possibles ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces Dossiers.

12/ TARIFS ET REDEVANCES

M. le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de revoir les tarifs de l'eau et de l'assainissement sur la Commune.

En effet, un rapport de contrôle du SATEP (Service d'Appui Technique à l'Eau Potable) du 16 décembre 2019 a pointé la non-conformité des tarifs de l'eau actuellement en vigueur à Olette-Evol.

L'Agence de l'Eau, dans son 11e programme d'actions, qui couvre la période 2019 à 2024, exige que la part fixe (c'est-à-dire l'abonnement) du prix de fourniture de l'eau potable et de l'assainissement collectif ne représente pas plus de 40% du total de chaque prestation, pour une facture type de 120 m3 ; ce plafond ne s'applique pas au total global de la facture mais pour chaque domaine pris à part, eau potable d'un côté et assainissement collectif de l'autre. Le respect de cette double exigence est nécessaire pour pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau.

Actuellement, les tarifs d'Olette-Evol sont les suivants :

PRESTATIONS	TARIF ACTUEL (HT)
EAU POTABLE	
ABONNEMENT EAU	55.00 €
CONSOMMATION EAU MOINS DE 50 M3	0.58 € /m3
CONSOMMATION EAU AU-DELA DE 50 M3	0.75 € /m3
ASSAINISSEMENT	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	55.00 €
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	0.42 € /m3

D'après ces tarifs, pour une facture type de 120m3 :

- . la part de l'abonnement Eau représente 40.29% du sous-total Eau Potable
- . la part de l'abonnement Assainissement représente 52.18% du sous-total Assainissement

PRESTATIONS	CALCULS POUR 120M3	% POUR 120M3
EAU POTABLE		
ABONNEMENT EAU	55.00 €	40.29%
EAU MOINS DE 50 M3	29.00 €	21.25%
EAU AU-DELA DE 50 M3	52.50 €	38.46%
SOUS-TOTAL EAU POTABLE	136.50 €	100.00%
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	55.00 €	52.18%
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	50.40 €	47.82%
SOUS-TOTAL ASSAINISSEMENT	105.40 €	100.00%

Les tarifs actuels ne sont pas donc conformes aux recommandations de l'Agence de l'Eau: la part variable de chaque prestation est trop faible par rapport à la part fixe. Il convient donc de modifier les tarifs actuels.

Sont évoqués, au cours du débat, les investissements prévus et nécessaires sur Olette et Evol, à réaliser dans les prochaines années, notamment :

- . la construction de la future station d'épuration d'Olette ;
- . la construction d'une nouvelle station de traitement d'eau potable pour Olette et Serdinya, par le biais du SIVM des Vallées Têt et Rotja ;
- . la résolution des problèmes d'alimentation en eau sur Evol et Thuir d'Evol ;
- . la future rénovation complète de la station d'épuration d'Evol.

Le coût à venir de ces investissements se chiffre en centaines de milliers d'euros, voire en millions ; les possibles subventions accordées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau, plafonnées à 80% du total, laisseront un important reste à charge pour la Commune.

Ces investissements très lourds vont impacter durablement le budget Eau et Assainissement de la Commune. Il est donc proposé de ne pas baisser la part fixe des tarifs et d'augmenter la part variable, pour être conforme aux recommandations de l'Agence de l'Eau. Cette hausse s'appliquerait à partir du 1er septembre 2020, pour les factures éditées en 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- . D'ADOPTER les tarifs Eau et Assainissement suivants, à partir du 1er septembre 2020:

PRESTATIONS	NOUVEAU TARIF (HT)
EAU POTABLE	
ABONNEMENT EAU	55.00 €
CONSOMMATION EAU MOINS DE 50 M3	0.58 €/m3
CONSOMMATION EAU AU-DELA DE 50 M3	0.77 €/m3
ASSAINISSEMENT	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	55.00 €
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	0.69 €/m3

- . D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier

13/ A/ CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS

M. le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que dans un souci de bonne gestion, il convient de délibérer chaque année sur les créations de postes d'agents contractuels dont la période d'activité est inférieure à 1 an.

M. le Maire indique que la création de deux emplois d'agent contractuel des services techniques serait justifiée par l'accroissement temporaire d'activité observé régulièrement chaque année, notamment durant l'été.

Cet emploi correspond au grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée entre 17.50 et 35h selon les besoins du service. La durée d'engagement est de 1 an maximum. Le mode de recrutement est effectué par contrat à durée déterminée.

M. le Maire indique également que la création d'un emploi d'agent contractuel du service administratif est justifiée par le besoin d'assurer l'accueil et l'information des visiteurs du Syndicat d'Initiatives du Haut Conflent.

Cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif territorial, catégorie C, filière administrative. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée entre 20 et 30h. La durée d'engagement est de 3 mois maximum. Le mode de recrutement est effectué par contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- . de créer deux postes d'agent contractuel des services techniques correspondant au grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, filière technique, d'une durée hebdomadaire de service comprise entre 17.50 et 35h selon les besoins du service, d'une durée d'engagement de 1 an maximum et recrutés par contrat à durée déterminée ;
- . de créer un poste d'agent contractuel du service administratif correspondant au grade d'adjoint administratif territorial, catégorie C, filière administrative, d'une durée hebdomadaire de service comprise entre 20 et 30h selon les besoins du service, d'une durée d'engagement de 3 maximum et recrutés par contrat à durée déterminée ;
- . de modifier ainsi le tableau des effectifs ;
- . d'inscrire au budget les crédits correspondants.

13/ B/ CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET - ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

M. le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^e classe, en catégorie C, à temps complet soit à hauteur de 35/35^e, à compter du 1^{er} septembre 2020. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- . de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal 2e classe, en catégorie C, à temps complet soit à hauteur de 35/35e, à compter du 1er septembre 2020
- . de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- . d'autoriser M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

14/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter l'attribution des subventions aux associations qui en ont fait la demande et dont le montant a été prévu dans le budget 2020.

Les conseillers suivants, membres du bureau des associations, ne prennent pas part au vote :

- Evol la Médiévale : E. GHELFI
- Amicale des Pompiers : M. TROGNO
- Souvenir Français : M. FAURE et Y. GUILLAUME

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'octroyer les subventions suivantes :

Patrimoine, Histoire et Art Roman en Conflent:	100 euros
Club des Aînés Amitiés Loisirs	382 euros
Evol la Médiévale :	382 euros
Amicale des Pompiers :	382 euros
Comité du Haut Conflent du Souvenir Français	200 euros

15/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Festivités et animations durant l'été :

La question de l'organisation des festivités de l'été est à nouveau débattue. L'épidémie de Covid-19 circule toujours et le respect des gestes barrières rend difficile voire impossible l'organisation de rassemblements festifs. La tenue des festivités habituelles du 14 juillet et de la fête du village sont donc annulées. Des pistes sont évoquées sur la manière de célébrer la fête nationale sans donner lieu à un rassemblement de population.

Aucune autre question n'étant évoquée, la séance est levée à 20:55

Olette-Evol, le 13 juillet 2020

Le Maire, Jean-Louis JALLAT